



## AMAP : Contrat saison 2024/2025

à imprimer en 2 exemplaires : 1 amapien(ne), 1 producteur(trice)

Valable du 7 mars 2024 au 20 février 2025.

entre : **Hélène Sahy et Jean-Pierre Rapenne** fournissant **fromages et produits**

**laitiers de vache BIO** issus de La ferme de la Charme, 25150 Ecot

@ : [fermedelacharme25@gmail.com](mailto:fermedelacharme25@gmail.com)

Tél. : 07.81.69.71.67

et NOM :

Prénom :

Courriel :

Tél :

Tous les produits sont bio, certifiés par Ecocert.

Tous les produits sont à base de lait de vache et sont au lait cru sauf les yaourts et les crèmes desserts.

Produits BIO	Poids	Prix unitaire	€/kg	Quantité	Prix
Yaourt nature	400 g	1,95 €	4,87 €/kg		
Yaourt nature	125 g	0,73 €	5,84 €/kg		
Yaourt aux fruits (fraise, framboise, abricot)	125 g	0,81 €	6,48 €/kg		
Crème dessert au chocolat	100 g	0,73 €	7,30 €/kg		
Fromage blanc	390g	3,50 €	8,97 €/kg		
Faisselle	410g	2,50 €	6,09 €/kg		
Fromage frais nature	à la pièce	2,10 €	X		
Fromage faris aromatisé (cumin, herbes, fénugrec, figue)	à la pièce	2,20 €	X		
Yéti (fromage entre le Camembert et l'Ortolan)	au poids		17,50 €/kg		S'achète lors de la distribution grâce à la cagnotte
Cube (pour apéro, salade ou friture)	au poids		14,90 €/kg		S'achète lors de la distribution grâce à la cagnotte
Eclipse (tome, fromage à raclette)	au poids		15,90 €/kg		S'achète lors de la distribution grâce à la cagnotte
Millepertuis (entre le Gruyère et l'Emmental)	au poids		17,90 €/kg		S'achète lors de la distribution grâce à la cagnotte
<b>Total par quinzaine :</b>					
La cagnotte :	Permet d'acheter les fromages au poids et d'autres produits laitiers suivant disponibilité. Se réalimente durant la saison. Indiquer le montant : _____ €				

Tous les pots sont consignés. L'amapien(ne) s'engage à ramener les pots lavés.

**Nous ne récupérons plus les capsules, merci de les mettre au tri chez vous.**

Nombre de distribution : \_\_\_\_\_. Prix total pour l'année en comptant la cagnotte de départ : \_\_\_\_\_

Nombre de chèques : \_\_\_\_\_ Montant de chaque chèque : \_\_\_\_\_

Les chèques sont à adresser à l'ordre de GAEC RAPENNE.

Calendrier des livraisons (23 au total – pas de distribution les 8 et 22 août, ni le 26 décembre) :

7 mars 24	21 mars 24	4 avril 24	18 avril 24	2 mai 24	16 mai 24
30 mai 24	13 juin 24	27 juin 24	11 juill 24	25 juill 24	<del>8 août 24</del>
<del>22 août 24</del>	5 sept 24	19 sept 24	3 oct 24	17 oct 24	31 oct 24
14 nov 24	28 nov 24	12 déc 24	<del>26 déc 24</del>	9 janv 25	23 janv 25
6 fév 25	20 fév 25				

Fait à ..... le .....

**Signatures :**

**L'amapien**

**Les producteurs**